

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22/11/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021**

**2021 DAE 305** Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention triennale avec l'APUR pour le programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 novembre 1997 (DDAEE 97-010) relative à la création d'une banque de données sur le commerce parisien ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'APUR (13ème) et de l'autoriser à signer un avenant à la convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention triennale, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France pour permettre d'assurer l'actualisation et l'exploitation de la banque de données sur le commerce à Paris pour l'année 2021.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 50.000 euros est attribuée à l'APUR situé 15 rue Jean-Baptiste Berlier 13e (Paris Asso n°39121/2021\_11840) au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**